Procès-verbal

Procès-verbal de la **114**^e **assemblée générale** de Swissavant, tenue le lundi 25 mars 2024 à 14h00 dans l'enceinte de la Foire de Lucerne.

Présidence: Andreas Müller, président de Swissavant

Procès verbal: Christoph Rotermund, directeur de l'association économique Swissavant

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance par le président
- 2. Élection des scrutateurs
- 3. Procès-verbal de la 113^e assemblée générale 2023
- 4. Rapport d'activité 2023
- 5. Approbation des comptes annuels et décharge
 - 5.1 Rapport du caissier sur les comptes annuels 2023
 - 5.2 Rapport 2023 de l'organe de révision
- 6. Décision concernant les cotisations des membres pour 2024
- 7. Budget de l'exercice 2024
- 8. Nouveau système de cotisation des membres dès 2025
- 9. Élections
 - 9.1 Élection d'un nouveau membre du comité
 - 9.2 Élection d'un nouveau président
 - 9.3 Élection de l'organe de révision
- 10. Attribution du titre de membre d'honneur
- 11. Discussions et questions
- 12. Divers

Le président de l'Association souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes à la 114e assemblée générale à Lucerne.

Il déclare ensuite officiellement ouverte la 114e assemblée générale 2024.

Il constate que l'invitation officielle à l'assemblée générale 2024 a été publiée dans le numéro de janvier 2024 de la revue perspective et envoyée par courriel le 9 février 2024, conformément à l'art. 11 ch. 2 des statuts de Swissavant, avec délai jusqu'au vendredi 2 février 2024 pour soumettre des propositions, en application de l'art. 11 ch. 8 des dits statuts. Aucune proposition n'a été soumise dans ce délai statutaire. L'ordre du jour a également été publié dans la revue perspective de février 2024 en vertu de l'art. 11 ch. 2 des statuts, en trois langues nationales, et au préalable sur le site web de Swissavant.

Dans son allocution de bienvenue, le président salue spécialement la présence de deux membres d'honneur, à savoir Costantino Chiesa et Peter Schlegel.

Il salue en outre officiellement la présence de nombreux invités, partenaires et membres de commissions ainsi que les membres présents du conseil de la fondation polaris.

Au total, 34 membres industriels et commerçants se sont excusés par écrit avant l'assemblée générale.

1. Ouverture de la séance par le président

Dans son allocution d'ouverture, le président a souligné le travail de création de valeur ajoutée réalisé par une association économique, pour le plus grand profit de ses membres et de la société. Pendant la décennie de sa présidence, il s'est occupé de sept domaines d'activité présentant des perspectives stratégiques, tels que, par exemple, la formation professionnelle ou la mise en œuvre des assurances sociales conformément à la loi. Le comité a posé les bases du succès à long terme de l'Association, en particulier par «un fort esprit d'innovation et une culture d'ouverture au dialogue» pour déceler au fur et à mesure les potentiels de réussite stratégiques pour Swissavant et ses membres.

Après 20 ans d'activité au sein du comité, le président quitte officiellement ses fonctions lors de la présente assemblée générale. A cette occasion, il souhaite au nouveau président et à tout le comité de rester visionnaires en matière de politique de l'Association avec la force correspondante pour mettre celle-ci en œuvre au profit de tous les membres.

Pour le procès-verbal, le président donne ensuite les précisions suivantes:

- 107 personnes sont présentes dans la salle;
- 76 d'entre elles sont des membres ayant le droit de vote;
- la majorité absolue est donc de 39 voix;
- la majorité qualifiée des deux tiers est donc de 51 voix; et selon l'art. 11, chiffre 7 al. 2 des statuts, la majorité simple des voix est en principe déterminante.

Aucun point de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2024 ne nécessite la majorité qualifiée des 2/3.

2. Élection des scrutateurs

L'assemblée plénière élit **à l'unanimité** et sans abstention les deux scrutateurs proposés, à savoir:

Monsieur René Bannwart, p/a Allchemet AG, et Monsieur Marco Sahli, p/a Sahli Sicherheits AG

3. Procès-verbal de la 113^e assemblée générale ordinaire 2023

Le procès-verbal de la 113° assemblée générale ordinaire 2023 est adopté *à l'unanimité* et sans abstention.

4. Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité 2023 comprenant le rapport financier détaillé a été mis en ligne début mars 2024 sur le site de l'Association et envoyé par la poste ou par courriel à tous les membres qui en ont fait la demande. Personne ne demande le débat sur le rapport d'activité 2023.

Votation: le rapport d'activité 2023 est approuvé **à l'unanimité** et sans abstention avec remerciements ses auteurs.

5. Approbation des comptes annuels et décharge

Sous la rubrique «Finances», tous les membres commerçants et industriels ont reçu le rapport d'activité accompagné des comptes annuels 2023 révisés, y compris l'annexe à ces derniers.

5.1 Rapport du caissier sur les comptes annuels 2023

Le caissier présente des comptes annuels 2023 positifs en soulignant l'assiette financière solide de l'Association. Il relève que la somme du bilan est quasiment inchangée par rapport à l'exercice précédent et présente un taux de fonds propres élevé de 61%. Les amortissements prévus, d'un montant de 100 KCHF, n'ont pas pu être effectués, aucun «substrat» d'amortissement ne figurant plus au bilan.

En se référant à quatre comptes sectoriels stratégiques, il explique en détail les comptes annuels 2023 en soulignant leur grande conformité budgétaire et propose d'affecter l'excédent de recettes de 5859,34 CHF au capital propre de l'Association.

Lors du débat, un participant demande pour quelle raison les recettes des cotisations des membres diminuent constamment. La diminution des recettes provenant des membres est due avant tout à la forte restructuration de la branche, de nombreuses PME ne trouvant plus de successeurs ou étant rachetées par des groupes commerciaux plus grands. Parmi les autres causes, il y a les fusions, les cessations de commerce pour des raisons économiques ou les démissions consécutives au changement de secteur d'activité de l'entreprise.

Un autre intervenant demande si, compte tenu du portefeuille d'actions de 2,454 mio. CHF détenu par l'Association, celle-ci n'aurait pas avantage à réduire la dette hypothécaire sur l'immeuble de l'Association, d'un montant de 1,029 mio. CHF, pour réduire le risque lié aux emprunts de fonds étrangers. A cette question justifiée, le directeur répond que le comité a parfaitement conscience du risque inhérent au bilan et que ce risque, qui figure comme point permanent à l'ordre du jour, est évalué au fur et à mesure selon la situation économique globale. Suite au recul des taux d'intérêt et des possibilités avantageuses de refinancement dans un environnement resté inflationniste, on peut considérer le risque global comme plutôt modéré. En outre, dans le cadre de son travail stratégique, l'Association doit pouvoir disposer d'une liquidité suffisante dont le montant peut évidemment changer au fil du temps.

Personne d'autre ne demande la parole au sujet du rapport financier 2023.

En se référant au rapport financier détaillé qui fait partie intégrante du rapport d'activité 2023, le caissier confirme que l'Association devrait également arriver à respecter le budget de l'exercice 2024 en cours.

5.2 Rapport 2023 de l'organe de révision

Le rapport de révision 2023 figure également au rapport d'activité 2023 dont il fait partie intégrante. La révision a été effectuée selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Les comptes annuels 2023 et la proposition d'affecter l'excédent au capital à libre disposition de l'Association correspondent à la loi et aux statuts.

Motion: au nom du comité et par ordre de celui-ci, le président propose à l'assemblée d'approuver

les comptes annuels 2023 et d'en donner entière décharge aux organes responsables et

au directeur.

Votation: les comptes annuels 2023 sont approuvés à l'unanimité sans abstention, en donnant

pleine décharge aux organes responsables (comité / directeur).

Conformément à la proposition, l'excédent de l'exercice de 5'859,34 CHF est attribué au

capital propre de l'Association.

6. Décision concernant les cotisations des membres pour 2024

Compte tenu de la situation saine des finances de l'Association, le comité propose à l'assemblée générale 2024 de maintenir inchangées les cotisations des membres pour l'année 2024

Personne ne demande la parole au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Votation: le maintien des cotisations des membres pour 2024 est approuvé à *l'unanimité* et sans abstention.

7. Budget de l'exercice 2024

Le caissier présente en détail le budget équilibré, d'entente avec le comité. Avec des cotisations de membres inchangées, le chiffre d'affaires annuel prévisionnel de 2024 de 3,110 mio. CHF sera légèrement inférieur (-4,5%) à celui de l'exercice précédent. Les recettes et les dépenses seront une fois de plus en équilibre conformément au budget.

Votation: l'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget 2024 proposé.

8. Nouveau système de cotisation des membres dès 2025

En guise d'introduction, le président résume encore une fois, à l'intention de l'assemblée générale, l'idée maîtresse du nouveau système de cotisation des membres à partir de 2025, avant la projection d'une brève vidéo explicative en allemand et en français. Avant d'ouvrir le débat, le directeur donne des considérations complémentaires qui ont conduit au nouveau modèle de cotisations. Il mentionne encore une fois les principes d'équité et d'égalité de traitement qui ont présidé à la création d'un système à la fois compréhensible et transparent.

Après de nombreux entretiens avec les commerçants et les fournisseurs, tout le comité est d'avis qu'il faut introduire un système plus équitable et transparent pendant que la situation financière est solide. En outre, le système en vigueur actuellement est obsolète sous tous les rapports et de ce fait suranné.

Au cours du débat sur le nouveau système de cotisation, un membre fournisseur demande des éclaircissements pour savoir si les «fournisseurs» seront désormais traités pratiquement sur pied d'égalité avec les «commerçants». Le directeur répond par l'affirmative en se référant explicitement aux principes d'équité et d'égalité de traitement.

Aucun autre membre ne souhaite prendre la parole au sujet du nouveau système de cotisation des membres à partir de 2025.

Motion: Au nom et par ordre du comité, le président propose alors à l'assemblée générale

d'approuver le nouveau système de cotisation des membres comprenant un montant de base de 500 CHF et un supplément de 0,5 pour mille de la masse salariale soumise à l'AVS

jusqu'à un montant maximal de 25'000 CHF, avec entrée en vigueur en 2025.

Votation: l'assemblée générale approuve le nouveau système de cotisation des membres à partir

de 2025 avec les résultats suivants:

OUI: 55 voix NON: 12 voix Abstentions:

[Remarque: sur un total de 76 membres ayant le droit de vote, 8 ont donc renoncé à voter]

9. Élections

9.1 Élection d'un nouveau membre du comité

Le comité propose d'élire au comité Monsieur Thomas Busenhart, 48 ans, comme nouveau membre pour un mandat de quatre ans de 2024 à 2027. Monsieur Thomas Busenhart compléterait le comité de façon idéale. Il a en effet commencé sa carrière professionnelle dans la construction, une branche apparentée [n.d.t: à la nôtre] et dispose en outre d'un diplôme d'Executive Master of Business Administration (EMBA). Il a été présenté en détail dans la revue de notre Association. Aucune discussion n'est demandée au sujet de cette candidature et en l'absence d'autres candidats, le président propose d'élire Monsieur Thomas Busenhart par acclamation comme nouveau membre du comité.

Votation: l'assemblée générale élit Monsieur Thomas Busenhart par acclamation comme nouveau membre du comité de Swissavant pour la période 2024 - 2027.

Le nouveau membre du comité remercie l'assemblée en déclarant qu'il considère son élection au comité comme une grande marque de confiance. Il assure les membres présents qu'il défendra à l'avenir les intérêts des membres et de la branche avec engagement en se concentrant sur le marché et sur la branche.

9.2 Élection d'un nouveau président

Le comité propose d'élire comme nouveau président Monsieur Kevin Feierabend, 44 ans, directeur et propriétaire de la Quincaillerie Brunner GmbH à 8303 Bassersdorf. Celui-ci dispose déjà de plus de 20 ans d'expérience professionnelle sur le marché suisse. En outre, il est un membre engagé du comité depuis 2020, dont il assume la vice-présidence depuis 2022.

Le président demande à l'assemblée si elle souhaite un débat au sujet de cette nomination et si Monsieur Kevin Feierabend doit quitter la salle pendant ce temps. L'assemblée ne souhaite ni l'un, ni l'autre. Aucun autre candidat n'est proposé.

Votation:

l'assemblée élit Monsieur Kevin Feierabend par acclamation comme nouveau président de Swissavant pour la période de 2024 à 2027.

Dans son discours d'investiture, Monsieur Kevin Feierabend remercie l'assemblée de la grande confiance qu'elle lui témoigne en l'élisant à la présidence de l'Association. C'est avec grand respect personnel qu'il se charge d'un héritage considérable et assure l'assemblée de vouloir assumer les tâches présidentielles de ces 4 prochaines années au plus près de ses connaissances et de sa conscience. Depuis de nombreuses années, l'Association a mis le cap sur le succès et pour cette raison, il mettra l'accent sur la continuité et la durabilité de son développement et de ses prestations. Pour terminer, il tient à ce que chaque membre, qu'il soit industriel ou commerçant, ait le sentiment d'appartenir à une association moderne et tournée vers l'avenir.

9.3 Élection de l'organe de révision

Le mandat de l'organe de révision CONVISA Revisions AG, à 8808 Pfäffikon, arrive à échéance à l'occasion de l'assemblée générale 2024. En vertu de l'art. 17 ch.1, il faut élire un nouvel organe de révision externe pour les deux prochaines années (2024/2025).

Une réélection étant possible, le comité propose de réélire pour deux ans CONVISA Revisions AG à 8008 Pfäffikon comme organe de révision des comptes indépendant.

CONVISA Revisions AG a confirmé vis-à-vis de Swissavant qu'elle remplit les conditions requises en matière d'indépendance et les exigences légales nécessaires pour exercer le mandat d'organe de révision.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10 Nomination d'un membre d'honneur

Monsieur Christoph Rotermund, directeur, se charge de prendre officiellement congé du président sortant, Monsieur Andreas Müller. Il adresse à ce dernier des paroles personnelles de gratitude et de joie qui donnent au départ officiel du président démissionnaire une note particulière en matière de politique associative. Il rappelle, dans sa rétrospective des résultats obtenus, les étapes franchies au cours des 20 années de travail au sein du comité, à savoir la fondation de l'entreprise nexMart Schweiz AG en 2004, la fusion de deux caisses de pensions en 2015 et la création de la fondation polaris en 2009.

Après ces paroles de congé personnelles, l'assemblée générale 2024 confère à Monsieur Andreas Müller le titre de membre d'honneur de Swissavant – Association économique Artisanat et Ménage.

A son tour, Andreas Müller remercie le directeur de ses aimables paroles en mentionnant, parmi les moments forts de la vie associative l'étroite collaboration avec le directeur de l'Association pendant la période extrêmement intensive et exigeante de la pandémie du coronavirus.

Pour terminer, il souhaite à son successeur et à tout le comité des contacts extrêmement intéressants dans le cadre de leur travail associatif et une collaboration professionnelle avec l'équipe du centre opérationnel.

11. Discussions et questions

Aucun des membres présents ne demande la parole.

12. Divers

En début de l'année 2024, Christoph Rotermund, le directeur actuel, a fêté un anniversaire de service exceptionnel, à savoir celui de ses 30 ans de service. Il avait été engagé peu de temps après la fin de ses études. Le président fait l'éloge de Christoph Rotermund en rendant officiellement hommage à ses nombreux mérites. L'anniversaire de service a également fait l'objet d'un article publié dans l'édition de mars 2024 de la revue

La date de la prochaine assemblée générale est fixée au lundi 7 avril 2025.

SWISSAVAINT

Aucun membre de l'assemblée plénière n'ayant posé de questions, le président réitère ses remerciements aux membres pour la discussion engagée sur les différents points de l'ordre du jour et pour la confiance et la loyauté qu'ils lui ont témoignées.

Il déclare l'assemblée générale 2024 officiellement close à 15h37.

Le président:	Le rédacteur du procès-verbal:
Andreas Müller	Christoph Rotermund